

Ressources pratiques pour assurer la sécurité des travailleurs alors que le nettoyage se poursuit

Charlottetown, le 29 septembre 2022 – La Commission des accidents du travail (CAT) offre des ressources pratiques pour assurer la sécurité des travailleurs au fur et à mesure que le nettoyage de la tempête post-tropicale Fiona se poursuit d’un bout à l’autre de la province.

La CAT dispose de nombreuses ressources pour soutenir les employeurs et les travailleurs; elle les a rassemblées à un endroit central, facilement repérable, sur son site Web. Parmi les sujets abordés, il y a la sécurité des travailleurs et des entrepreneurs nouvellement arrivés sur un chantier, l’utilisation d’échelles ou de grues, l’utilisation de scies à chaîne, la prévention de la fatigue au travail et l’utilisation d’équipement alimenté au gaz ou au propane.

Les ressources se trouvent à l’adresse suivante : <http://wcb.pe.ca/fiona>.

« Fiona a fait beaucoup de dégâts en traversant la province le 24 septembre. Les événements météorologiques semblables que nous avons vécus nous ont appris que le nettoyage prendra un certain temps. Plusieurs employeurs embauchent de nouvelles recrues pour répondre aux nombreux besoins de nos communautés. Nous les encourageons à garder la sécurité à l’esprit, car ces nouveaux travailleurs risquent de ne pas connaître les dangers, l’équipement et les procédures de sécurité qui s’y rattachent, » a souligné Cheryl Paynter, directrice générale de la Commission des accidents du travail.

La CAT souhaite rappeler aux Insulaires que les questions urgentes de santé et de sécurité au travail peuvent être signalées n’importe quand en appelant notre ligne d’urgence au 902-628-7513. Le service est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, même durant les jours fériés.

La Commission des accidents du travail s’associe aux employeurs et aux travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser leur rétablissement en cas de blessure, grâce à l’application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l’Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail).

-30-

Pour plus d’information : Communications de la CAT news@wcb.pe.ca ou 902-388-8671